

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

Décision Modificative budget de l'eau 2016

Compte tenu des perspectives de compte administratif 2016 et du transfert de la compétence eau potable à Grand Anancy Agglomération, le Conseil Municipal a décidé d'opérer la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

002 Excédent antérieur reporté : BP 90 473,54€ - DM 90 473,54€ = 0

023 Virement à la section d'investissement : BP 94 073,54€ - DM 90 473,54€ = 3 600€

SECTION D'INVESTISSEMENT

1068 Réserves : BP 100 000€ + DM 90 473,54 = 190 473,54

021 Virement de la section de fonctionnement : BP 94 073,54€ - DM 90 473,54€ = 3 600€

Bail emphytéotique avec HALPADES pour la création d'un appartement rue de la Poste

Dans le cadre de la création d'un appartement rue de la Poste, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec la Société HALPADES.

Restitution des compétences de la CCT

Afin de consolider la continuité de service au 01/01/2017, d'assurer la situation des personnels appelés à exercer les compétences antérieurement communales et non reprises, et de favoriser la mise en place anticipée d'éventuelles structures amenées à les porter, le Conseil Municipal a accepté les restitutions de compétences suivantes de la part de la Communauté de Communes de la Tournette au 31/12/2016 :

- le bloc "création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire", avec le balayage mécanique des voies ;
- le bloc "construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire", avec
 - la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : construction, entretien et fonctionnement d'équipements de petite-enfance (à l'exclusion des écoles maternelles, primaires et des garderies périscolaires) : Est concernée la crèche multi-accueil associative de Veyrier-du-Lac.
 - la construction, l'entretien et le fonctionnement de terrains de football (aujourd'hui 2 terrains multi-sports) ;
 - l'aide apportée aux associations assurant le fonctionnement opérationnel de ces équipements (association des Epêles, association entente sportive du Lanfonnet).
- dans le bloc "action sociale d'intérêt communautaire" : la subvention à l'ADMR Tournette pour la part familles et personnes âgées, en dehors des GIR 5 et 6 (cette part de subvention étant conservée par la CCT)
- dans le bloc "autres compétences" : l'éclairage public

Création d'un SIVOM

Compte tenu de la restitution des compétences de la CCT à la Commune au 1^{er} janvier 2017 par délibération du Comité de la CCT en date du 10 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de constituer un SIVOM entre les Communes de MENTHON SAINT BERNARD, VEYRIER DU LAC, BLUFFY et TALLOIRES-MONTMIN sur les compétences suivantes :

- Compétence petite enfance (fonctionnement et investissement) à l'exclusion des écoles maternelles, primaires, des garderies péri-scolaires et des centres de loisirs.
 - Construction, entretien et fonctionnement des terrains de football, y compris vestiaires attenants ; aussi bien en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- Ces compétences comprennent l'aide apportée aux associations assurant le fonctionnement opérationnel de ces équipements (association des Epêles, association Entente Sportive du Lanfonnet).
- Balayage mécanique des voies.

Transfert de la compétence Eclairage Public au SYANE

Le Conseil Municipal a confirmé le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option B : Investissement et Exploitation/Maintenance à partir du 1^{er} janvier 2017.

Convention de mise à disposition du bâtiment de la station de pompage à Grand Anancy Agglomération

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable qui interviendra le 1^{er} janvier 2017, il conviendra de signer une convention de mise à disposition gratuite du bâtiment de la station de pompage à Grand Anancy Agglomération dans la mesure où la Commune restera propriétaire du bâtiment et Grand Anancy Agglomération propriétaire du matériel. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer tout document correspondant à cette convention de mise à disposition du bâtiment de la station de pompage.

Evolution de l'intercommunalité

Monsieur le Maire a présenté l'évolution de la mise en œuvre de la nouvelle intercommunalité suite à la dernière réunion des Maires intervenue le 9 novembre 2016. Les Communes devront élire leurs délégués (1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant pour la Commune de MENTHON SAINT BERNARD) d'ici à la fin de l'année 2016.

Enquêtes publiques sur le projet de PLU et sur le projet de plan de zonage assainissement volets eaux pluviales

Monsieur le Maire a indiqué que ces deux enquêtes publiques auront lieu du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016.